



La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** se trouve sur le territoire de la MRC de Minganie, au nord du 50<sup>e</sup> parallèle. Elle s'étend sur un territoire de plus de 300 km longeant le golfe du Saint-Laurent, incluant les villages de Shelldrake à Pointe-Parent. Sur le territoire de la Minganie, la commission scolaire dessert huit municipalités : Shelldrake, Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. La Minganie compte aussi deux communautés innues, soit celle d'Ekuanitshit (Mingan) et celle de Natashquan (Natashquan). Elle dessert la clientèle francophone de son territoire.

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** est à la recherche de candidates et de candidats afin de combler un poste à temps plein **DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR GÉNÉRAL(E)**.

**LIEU DE TRAVAIL** Centre administratif – Havre-Saint-Pierre

**NATURE DU TRAVAIL** Sous l'autorité du conseil des commissaires, l'emploi de directrice générale ou de directeur général comporte la responsabilité totale de la gestion des activités, des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activité ainsi que la responsabilité du suivi de l'exécution des décisions du conseil des commissaires et du comité exécutif, et ce, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

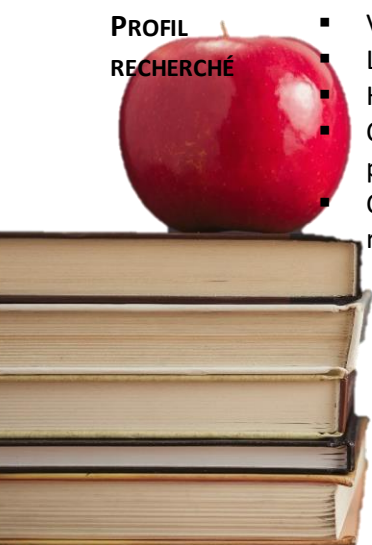
Cet emploi comporte notamment les responsabilités suivantes :

- Exercer son autorité sur le personnel requis pour le fonctionnement de la commission scolaire;
- Participer aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif, sans droit de vote;
- Collaborer étroitement avec le conseil des commissaires et le comité exécutif, lui fournir les informations pertinentes et exécuter les décisions et les orientations du conseil;
- Diriger le comité consultatif de gestion de même que le comité de répartition des ressources;
- Diriger la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire adopté par le conseil des commissaires et s'assurer de la cohérence des projets éducatifs de ses établissements avec le plan d'engagement de la commission scolaire;
- Participer au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, si elle ou s'il n'a pas désigné une représentante ou un représentant;
- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires du milieu;
- Poursuivre l'augmentation du taux de diplomation et de persévérance scolaire ainsi que l'évolution de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes en fonction des besoins du milieu.

**PROFIL RECHERCHÉ**

- Vision d'ensemble et d'avenir sur la base d'une vision partagée;
- Leadership mobilisateur et inspirant orienté vers la réussite des élèves;
- Habiletés relationnelles de qualité favorisant le travail d'équipe;
- Communication efficace et transparente au sein de l'organisation, auprès des partenaires et public;
- Capacité de créer un climat de confiance et de mettre à profit la contribution de toutes les ressources humaines pour réaliser la mission de l'organisation;

*La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.*





- Compétences opérationnelles et de gestion pour atteindre les résultats globaux et en rendre compte;
- Posséder un sens politique et manifester un comportement éthique exemplaire;
- Capacité à développer et soutenir des liens de partenariat avec les parents, la famille, la communauté qui favorise la réussite des élèves et le rayonnement de l'organisation;
- Capacité reconnue à utiliser une approche transparente, inclusive et proactive pour résoudre les problèmes;
- Capacité à travailler efficacement, sous pression, dans un environnement dynamique;
- Capacité de détermination et de courage managérial, ne pas avoir peur de quitter le confort pour avancer et de ne pas reporter les décisions difficiles.

**SCOLARITÉ ET  
EXPÉRIENCE**

- Grade universitaire de 2<sup>e</sup> cycle ou grade universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois (3) ans ou occuper un emploi de hors-cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission scolaire;
- Dix (10) années d'expérience pertinente, dont au moins 5 dans un emploi de cadre;
- Bonne connaissance du fonctionnement d'une commission scolaire;
- Une expérience significative en éducation sera considérée comme un atout.

**SALAIRE ET  
CONDITIONS DE  
TRAVAIL**

Les conditions d'emploi et la rémunération sont celles prévues au document « Le règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadres des commissions scolaires ».

**ENTRÉE EN FONCTION VISÉE : À déterminer**

Veuillez faire parvenir au plus tard le 15 février 2019 à 16 h, votre curriculum vitae, accompagné d'un texte énonçant votre opinion sur les sujets suivants :

- Forces et faiblesses de la commission scolaire;
- Menaces et opportunités;
- Enjeux et défis;
- Votre vision de l'organisation dans les cinq prochaines années.

Sélection DG

Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord  
a/s de Monsieur François Labbé, consultant pour la  
Fédération des commissions scolaires du Québec

À l'adresse électronique suivante : [cdubois@fcsq.qc.ca](mailto:cdubois@fcsq.qc.ca)

En vous assurant de la réception de votre courriel auprès de madame Carole Dubois au  
418 651-3220, poste 368.

*Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.*

*La commission scolaire ne s'engage pas à retenir une candidature dans le cadre du présent affichage.*

*La commission scolaire remercie à l'avance toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt.*

*Toutefois, seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées.*

*La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.*

